

La République du Centre, 24 septembre 2017

ÉLECTIONS AUJOURD'HUI

Trois sénateurs à élire parmi huit listes dans le Loiret

Le grand public n'aura pas à se déplacer aujourd'hui, mais 1.667 grands électeurs, oui.

Les délégués des conseils municipaux, les conseillers départementaux, les conseillers régionaux de la section du Loiret, les sénateurs et les députés devront, eux, se rendre aujourd'hui au Palais de justice d'Orléans pour élire leurs trois sénateurs loirétains. Un vote obligatoire, sous peine d'amende ! Rendez-vous, donc, de 9 heures à 15 heures au 44, rue de la Bretonnerie.

La présidente du tribunal de grande instance assistée de deux magistrats présidera ce collège électoral. Afin de rendre plus fluide les opérations de vote, celles-ci se dérouleront, par répartition alphabétique, au sein de cinq sections de vote.

Les grands électeurs auront à choisir entre huit listes comprenant chacune une tête de liste et quatre colistiers : « **Dynamisme des territoires et ruralité** » avec Jean-Noël Cardoux en tête de cette liste Les Républicains ; « **Reconnaissance des élus locaux** » avec Philippe Le Dem (sans étiquette) ; « **À vos côtés !** »

avec Hugues Saury pour cette liste de la droite et du centre ; « **Pour le Loiret et ses communes : dynamisme et solidarité avec Jean-Pierre Sueur** » (du nom du sénateur sortant socialiste, de nouveau candidat) ; « **Majorité présidentielle avec Emmanuel Macron** » et surtout avec pour tête de liste Benoît Lonceint (non investi par le parti macroniste) ; « **Liste bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements** » avec Charles de Gevigney pour le Front national ; « **Loiret, territoire d'avenir** » avec Aline Mériaux pour cette liste officielle de La République en marche ; « **Des moyens pour nos communes et nos services publics locaux avec Dominique Tripet** » (du nom de cette tête de liste du Parti communiste français).

En fin de journée

Après 15 heures, place au dépouillement. L'élection a lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les résultats seront proclamés en fin de journée. ■

Anne-Marie Coursimault